



Infolettre n° 35

Février 2012

Contact : info@aepl.eu

« Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire »
Albert Einstein.

L'Association Européenne de la Pensée Libre porte plainte contre le président Barroso

Eric Maertens

Tony Van der haegen

Les pressions exercées par les Eglises et les communautés religieuses sur les différents projets législatifs de la Commission européenne et d'autres Institutions de l'UE se déclinent selon plusieurs modalités. L'une d'entre-elles consiste à influencer sur la composition et l'organisation des travaux de Comités d'experts et Groupes de travail mis en place par la Commission européenne.

A titre d'exemple, citons le cas du Groupe Européen d'Éthique (GEE). Le GEE a pour mission de conseiller la Commission sur les questions éthiques posées par les sciences et les nouvelles technologies, soit à la demande de la Commission, soit de sa propre initiative. Le Parlement européen et le Conseil européen peuvent aussi attirer l'attention de la Commission sur les questions dont ils estiment qu'elles revêtent une importance majeure sur le plan éthique. Le GEE aborde des matières sensibles, telles que la recherche sur les cellules souches, les embryons humains, les tests génétiques, les dons d'organes, la procréation assistée, la lutte contre le sida.

L'Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL) mène actuellement une campagne vigoureuse contre la discrimination dont les organisations philosophiques et non confessionnelles ont fait l'objet dans la nomination des membres du Groupe Européen d'Éthique. Au vu de la composition actuelle du Groupe, le doute s'installe sur la grille de critères utilisés par la Commission et leur pertinence par rapport à la Mission du GEE. Ainsi, sur ses 15 membres, tous professeurs d'université, six sont professeurs de théologie, dont un prêtre et une vierge consacrée. De même, trois autres membres enseignent dans des universités catholiques. La nomination des membres du GEE est manifestement considérée par la Commission comme particulièrement importante puisqu'elle est assurée par le président de la Commission, M.Barroso, lui-même. A cette fin, le Président de la Commission bénéficie en amont de l'analyse et des recommandations du Bureau des Conseillers de Politique Européenne –BEPA. Ce Bureau assume ce rôle d'analyse, notamment

sur la portée de l'article 17 du traité de Lisbonne qui prévoit le Dialogue avec les Églises et les organisations philosophiques et non confessionnelles.

En juin 2011, notre Président, Alan Frommer, a écrit à M. Barroso pour protester contre la surreprésentation, dans ce groupe, des milieux chrétiens engagés. Dans sa réponse, au nom du Président de la Commission, M. THEBAULT, Directeur du BEPA, décrit la procédure de nomination et les critères utilisés dans la sélection des membres du Groupe. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que parmi ces critères figure celui de la «théologie», dont le champ est, par définition, confiné à l'étude des questions religieuses fondée sur les textes sacrés, les dogmes et la tradition. On peut s'interroger en quoi le critère de la théologie est jugé indispensable pour débattre de sujets d'éthique? De plus, officiellement, le GEE est une instance pluraliste, indépendante et pluridisciplinaire. Mais comment le prêtre et la Vierge consacrée peuvent-ils être indépendants alors qu'ils sont soumis à une hiérarchie religieuse ?

En août 2011, notre Président s'est adressé directement à M. Thébault pour lui demander de supprimer ce critère ou, à défaut, d'introduire aussi un critère d'appartenance laïque.

Lors d'une rencontre entre l'AEPL et le BEPA en novembre dernier, il est apparu qu'il ne fallait pas s'attendre à une quelconque concession de la part du président Barroso et du BEPA. Placée devant ce fait accompli, l'AEPL a saisi le Médiateur européen pour mauvaise administration et discrimination au regard des dispositions de la Charte européenne des Droits Fondamentaux également prévue par le traité de Lisbonne (voir plainte en fichier attaché).

Autre complaisance à l'égard des Eglises, cette fois au Parlement européen : le 29 juin 2011 s'est tenue, dans les locaux du Parlement européen (PE) à Bruxelles, une réunion organisée par «La plateforme du PE pour la laïcité en politique », à laquelle l'AEPL était présente en tant que membre de l'Alliance des associations laïques d'Europe. Le but de la réunion était d'entendre le président du Parlement européen, M.Buzek, Polonais mais de confession protestante, sur sa vision de la mise en œuvre de l'article 17, c.à.d. sa vision du Dialogue. Parmi les remarques faites par M.Buzek, il y avait tout d'abord le rejet du principe de séparation des Eglises et de l'Etat ! Ensuite, il nous a également annoncé qu'il avait désigné M. Laslo Tőkès, un des vice-présidents du PE comme son représentant dans le Dialogue. Or, il faut savoir que M.Tőkès est un ancien évêque hongrois de l'Eglise réformée de Roumanie. De plus, quand ce dernier a pris la parole, il est allé jusqu'à mentionner que, pour lui, la laïcité lui rappelait le totalitarisme soviétique. Inutile de dire que les positions exprimées étaient inacceptables pour nous.

Après la réunion, notre président a envoyé une lettre à M.Buzek, au nom de l'AEPL, réaffirmant notre attachement indéfectible à la séparation des Eglises et de l'Etat et soulignant par la même occasion que le Dialogue au niveau européen devait permettre la création d'un espace qui tienne compte de la diversité des opinions. En d'autres termes, il n'est pas acceptable pour nous que M.Tőkès soit aussi chargé des relations avec les non-confessionnels. L'AEPL a demandé au contraire la désignation par M.Buzek d'un deuxième vice-président, laïque, comme par exemple l'Espagnol M. Miguel Angel Martinez.

Aujourd'hui, l'AEPL a décidé de changer de tactique : le mandat de M.Buzek a expiré à la mi-janvier. Le Parlement européen a élu en janvier 2012 un nouveau président, à savoir le social-démocrate allemand Martin Schulz. La Plateforme du Parlement Européen pour la laïcité en politique, dont l'AEPL fait partie, rencontrera le nouveau président le 27 mars 2012. Non seulement avons-nous l'intention d'insister auprès de lui pour que son éventuel délégué dans le Dialogue soit un laïque, mais nous voulons aussi aller plus loin et le sonder concernant une possible action de l'AEPL auprès du Parlement européen, à savoir obtenir de

celui-ci qu'il adopte une résolution sur la séparation des Eglises et des Institutions européennes. Une résolution sur la séparation des Eglises et de l'Etat pose problème car plusieurs Etats membres de l'Union européenne ont une Eglise nationale (Angleterre, Grèce, Danemark).

L'AEPL a donc réagi face à la sélection discriminatoire des membres du GEE ainsi qu'aux propos du président Buzek et de son représentant dans le Dialogue, M. Tökès. En effet, nous ne pouvons évidemment admettre que l'Autorité de deux institutions européennes, la Commission et le Parlement européen, s'alignent sur des principes d'inspiration religieuse énoncés comme des vérités universelles. De plus, la discrimination dont les associations philosophiques et non confessionnelles font l'objet, et la quête de certaines hiérarchies religieuses d'avoir un ascendant sur l'ensemble de l'Europe par le biais des institutions européennes, sont totalement inadmissibles.

Vu les deux exemples décrits ci-dessus, il n'est pas exagéré de dire qu'il existe au niveau européen une véritable collusion entre le pouvoir politique et une hiérarchie religieuse, en rien démocratique et surtout en rien représentative. En effet, les résultats d'un sondage organisé par la Commission européenne elle-même en 2005 montrent que seuls 52% des Européens interrogés déclarent croire en Dieu. Un nouveau sondage de la Commission européenne a été organisé en 2007 sur un sujet similaire. Dans ce cas, 46% jugeaient que l'Eglise occupait une place trop importante dans la société.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions via info@aepl.eu

Le Conseil d'Administration